



Le créancier a réclamer de l'argent alors que je ne la devait pas

Par **kevk**, le **17/09/2012** à **08:51**

Bonjour, j'ai une question un peu compliquée mais j'espère trouver une réponse. Ma mère est décédée en août 2006 elle avait souscrit un crédit avec mon père (il était marié) avec une assurance décès. Mon père en août 2006 leur a envoyé un certificat de décès en lettre recommandée avec accusé de réception, suite à cette lettre il n'a eu aucune réponse et vu qu'ils ont souscrit le crédit en 1999 il se rappelle qu'il avait souscrit à une assurance décès et il n'avait pas vraiment la tête à sa place à ce moment-là.. donc il a continué ses échéances jusqu'en janvier 2010 suite à ça ils ont prélevé une somme en février 2010 mon père a donc fait opposition et plus de nouvelles jusqu'en mai 2011 il nous a réclamé la somme de 243 euros, mon père leur a envoyé une photocopie de l'échéancier pour leur prouver qu'il était fini payer et on a continué à recevoir des lettres du service contentieux donc j'ai fini par les appeler ils m'ont dit que il y avait eu des mois non soldés donc je me suis renseignée auprès d'une conseillère budgétaire elle a regardé notre contrat et elle a dit qu'il n'avait pas à nous réclamer l'argent car ils avaient souscrit à une assurance décès. elle nous a dit de faire une renonciation à la succession se qu'on fait et on leur a demandé le remboursement des mois versés (septembre 2006 à février 2010) le créancier nous a dit que en aucun cas on pourrait récupérer cette somme, alors que mon père a payé une somme qu'il avait pu payer et vu qu'il n'avait pas la tête à sa place à ce moment-là il n'a pas fait attention. Comment pourrait-il récupérer cet argent ? et est-ce que c'est possible ?